Les **Certificats Nationaux d'Intervention en Autisme 1er et 2nd degré**, édictés par l'Arrêté du 17 août 2020, s'inscrivent dans la **Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement**, initiée en 2018.

Une réelle opportunité de faire reconnaître des compétences professionnelles spécifiques dans le domaine !

CONTACTS ET INSCRIPTION

Responsable Pédagogique : **Rachel RICARD**
Responsable de la Formation : **Agnès FISCHER**
Assistante/Secrétariat : **Isabelle RAFFRAY**

formations.autisme@eseis-afris.eu

ESEIS École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale

Site de Strasbourg (Siège social) :
3 rue Sédillot BP 44
67065 STRASBOURG Cedex

WWW.ESEIS-AFRIS.EU/CNIA

L'ESEIS est habilitée par le Groupement National des Centres Ressources Autisme depuis janvier 2021.

© ESEIS - Mai 2022 © Photo Robert Anasch, Unsplash

ESEIS École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale

GNCRA Groupement National centres ressources autisme

CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME

CNIA - 1ER ET 2ND DEGRÉ

« Développer des compétences dans la qualité du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes avec TSA en s'appuyant sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

LE CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME (CNIA - 1ER ET 2ND DEGRÉ) À L'ESEIS

OBJECTIFS

La formation amenant au CNIA 1er degré ou 2nd degré vise à développer des compétences en accompagnement et intervention (2nd degré uniquement) auprès de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) :

- Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de TSA
- Communiquer avec la personne atteinte de TSA et optimiser sa propre communication
- Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de TSA
- Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de TSA
- Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte de TSA
- Elaborer et mettre en oeuvre le Projet Personnalisé d'Intervention de la personne atteinte de TSA
- Etre en veille sur l'état de santé de la personne atteinte de TSA
- Mettre en oeuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie la personne atteinte de TSA
- Actualiser ses connaissances relatives aux TSA

CALENDRIER

Regroupement 1
Du lundi 19 au vendredi 23 septembre 2022
Regroupement 2
Du lundi 21 au 25 novembre 2022
Regroupement 3
Du lundi 16 au vendredi 20 janvier 2023
Regroupement 4
Du lundi 6 au vendredi 10 mars 2023
Regroupement 5
Lundi 27 mars 2023
Regroupement 6 (2nd degré)
10, 11, 12, 15 et 16 mai 2023
Certification
Rendu de l'épreuve écrite et préparation à la certification : 16 juin 2023
Épreuve orale : 5 et 6 juillet 2023

MODALITÉS DE CANDIDATURE

- **Inscriptions :** demander votre dossier de candidature par mail à formations.autisme@eseis-afris.eu
- **Sélection/épreuve d'admission :** après étude de votre dossier, un **entretien de positionnement** vous sera proposé permettant de vérifier l'expérience en matière d'accompagnement de personnes présentant des TSA ou non, la situation professionnelle, le besoin de trouver un lieu de stage de formation pratique et d'informer sur le projet de stage à mener.

FORMATION 1ER DEGRÉ

PUBLIC

- **Des professionnels du secteur social et médico-social** tels que : assistant familial, assistant maternel, auxiliaire de puériculture, accompagnant éducatif et social, technicien en intervention sociale et familiale, moniteur-éducateur...
- **Des professionnels d'autres secteurs** pouvant être amenés à accompagner des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, AESH de l'Education Nationale, chargé d'accompagnement socio-professionnel de SIAE, des intervenants en Petite Enfance (détenteurs du CAP), des animateurs périscolaires, des professionnels encadrant des GEM...
- **Des bénévoles d'associations, des proches-aidants.**

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

Diplôme ou titre professionnel de niveau 3 à 4 exigé.

FORMATION 2ND DEGRÉ

PUBLIC

- **Des professionnels du secteur social et médico-social** tels que : assistant de services sociaux, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur jeunes enfants, puéricultrice, chef de service, psychologue, orthophoniste, doctorants...
- **Des professionnels d'autres secteurs** pouvant être amenés à accompagner des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme, enseignants de l'Education Nationale...

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

Diplôme ou titre professionnel de niveau 5 à 8 exigé.

CONTENU ET DURÉE

1ER DEGRÉ :	2ND DEGRÉ :
Module 1 : Connaissances des troubles du spectre autistique et évaluation fonctionnelle	
17h30	
Module 2 : Les modalités de communication de la personne avec TSA et l'adaptation de la communication des intervenants	
17h30	
Module 3 : Les particularités sensorielles, perceptives et sensori-moteurs de la personne avec TSA	
14h	**21h**
Module 4 : Les interactions sociales de la personne avec TSA	
14h	**21h**
Module 5 : Prévention et gestion des comportements-problèmes de la personne avec TSA	
17h30	**24h30**
Module 6 : Le suivi de l'état de santé de la personne avec TSA	
10h30	
Module 7 : Elaboration et mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Intervention (PPI)	
17h30	**24h30**
Module 8 : Les approches développementales et comportementales et leur mise en oeuvre	
28h	**31h30**
Module 9 : Actualiser les connaissances relatives aux TSA	
3h30	**7h**
Préparation à la certification : 14h	
Total FORMATION THEORIQUE :	
1ER DEGRÉ = **154h**	2ND DEGRÉ = **189h**

FORMATION PRATIQUE : 140h

Un stage de formation pratique de 140h est **obligatoire** dans une structure accompagnant des personnes atteintes de TSA. En fonction, si tel est le cas, ce stage peut se faire dans la structure d'appartenance du candidat.

COÛTS

- Coût de la formation 1er degré : **3 003€**
- Coût de la formation 2nd degré : **3 685,50€**

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr